

avril 2020

UNITÉ D'ACCUEIL DE RÉPIT EN INTERNAT TEMPORAIRE
AU TITRE DU COVID-19 POUR
ENFANTS ET ADOLESCENTS PORTEURS DE DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE AVEC OU SANS TROUBLES ASSOCIÉS



Centre d'habitat de l'IME Lelandais, Villeneuve-d'Ascq
Association Les Papillons Blancs de Lille

REPÉRAGE DU DISPOSITIF DANS LE CADRE DES RECOMMANDATIONS COVID-19

- ▶ Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le contexte de l'épidémie et de la prolongation du confinement
- ▶ Consignes et recommandations applicables à l'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap, datées du 2 avril 2020
- ▶ Autorisé par l'Agence Régionale des Hauts-de-France

Ce dispositif est repéré comme une réponse de niveau 2, complémentaire à celle du domicile (dite de niveau 1) et prévue pour apporter un soutien actif et une solution personnalisée de répit de 7 à 14 jours aux proches aidants.

OÙ L'UNITÉ D'ACCUEIL EST-ELLE IMPLANTÉE ?

- ▶ Au sein du centre d'habitat pour enfants et adolescents de l'IME Lelandais de Villeneuve-d'Ascq qui dispose d'une autorisation habituelle pour 30 enfants et adolescents
- ▶ Dans une unité de vie (une maison) spécifiquement dédiée à cet accueil



COMMENT L'UNITÉ D'ACCUEIL FONCTIONNE-T-ELLE ?

- ▶ Capacité d'accueil de 4 à 6 enfants et adolescents
- ▶ Pour des séjours de 7 à 14 jours continus
- ▶ Avec une équipe dédiée assurant l'encadrement constant par 4 professionnels éducatifs (avec présence infirmière sur d'autres services de l'établissement) entre 7 heures 30 et 21 heures 30 :
 - dont la base est composée de professionnels de l'IME Lelandais expérimentés dans le domaine de l'accompagnement d'enfants et jeunes en hébergement (infirmiers, éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques, kinésithérapeutes, médecin, psychologue)
 - Renforcée par des intervenants recrutés pour l'ouverture du dispositif (aides-soignants, éducateurs, psychomotricien...)

QUELLES SONT LES PRESTATIONS ET ACTIVITÉS ?

Dans le respect des préconisations sanitaires, des principes de précaution attachés et dans une ambiance « hygge » attachée au sentiment de bien-être, à une humeur joyeuse et à une atmosphère intime et chaleureuse :

- ▶ Hébergement et restauration
- ▶ Soins requis
- ▶ Aide individuelle aux actes de la vie quotidienne
- ▶ Rééducation en kinésithérapie, Psychomotricité
- ▶ Activités éducatives
- ▶ Activités sensorielles (snoezelen)
- ▶ Activités musicales
- ▶ Activités scolaires (tous les matins)
- ▶ Activités sportives

QUI PEUT ÊTRE ACCUEILLI DANS L'UNITÉ DE RÉPIT ?

- ▶ Enfant et adolescent de 3 à 18 ans avec une déficience intellectuelle
- ▶ Avec ou sans notification d'orientation par la MDPH
- ▶ Sans tableau évocateur de COVID pour lui-même comme pour ses proches qui auront partagé son lieu de confinement antérieur
- ▶ Sans restriction liée au critère du lieu de résidence parentale mais avec une gestion des priorités d'admission dans l'ordre suivant :
 - 1 appartenance institutionnelle à l'Apei de Lille
 - 2 puis métropole lilloise
 - 3 puis département
 - 4 puis région

QUELLES DÉMARCHES POUR EN BÉNÉFICIER ?

Contactez le 06 11 47 13 46
numéro d'appel réservé aux familles
sept jours sur sept de 8 heures à 20 heures

- ▶ Si les échanges préalables et l'occupation de l'unité permettent l'accueil, il sera demandé :
 - La réalisation d'un test pour l'enfant/adolescent
 - Un document sur l'honneur attestant que l'enfant/adolescent n'a pas été en contact durant les 14 jours précédents avec des proches présentant un tableau évocateur de COVID